

**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée régulière du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 13 avril 2015**, à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Roger Couture, Gilbert Bilodeau, Roland Gagné, Raynald Champagne, Étienne Parent. Maryse Lapointe présente à partir de 20 h 10.

Résolution numéro 41 -2015

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro 42-2015

Adoption des procès-verbaux du 2 et 23 mars 2015

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux du 2 et 23 mars 2015 soient adoptés tel que préparés par la secrétaire.

Résolution numéro 43-2015

Projet d'une Coop Santé

Considérant que les docteurs Claire Nantel et Louis Duquette pratiquent la médecine à leur clinique médicale située à Saint-Patrice-de-Beaurivage depuis 36 ans environ;

Considérant que la clinique médicale des Drs Nantel et Duquette – de même que les services infirmiers et pharmaceutiques qui y sont associés – répondent aux besoins de nombreux résidents de Saint-Sylvestre;

Considérant que les Drs Nantel et Duquette prendront leur retraite dans un avenir prévisible, même si le moment de leur retraite n'est pas encore déterminé;

Considérant que les services dispensés par les Drs Nantel et Duquette – et les services associés, pharmaceutiques et infirmiers – sont considérés hautement essentiels et stratégiques pour notre municipalité et pour le maintien de son développement socio-économique;

Considérant que la création d'une Coop Santé constitue actuellement le meilleur moyen pour assurer la continuité des services concernés et attirer de nouveaux médecins pour desservir les résidents des municipalités visées;

Considérant que les Drs Nantel et Duquette ont accepté de collaborer à la mise sur pied d'une Coop Santé située à Saint-Patrice-de-Beaurivage et d'y poursuivre leur pratique médicale;

Considérant qu'aucune somme d'argent n'est demandée à la municipalité Saint-Sylvestre aux fins de la réalisation de ce projet de Coop Santé;

il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que notre municipalité :

- Approuve l'élaboration et la création d'une Coop Santé dont les locaux seront situés à Saint-Patrice-de-Beaurivage et dont les médecins desserviront principalement les résidents de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre ;
- S'engage à favoriser la réalisation de ce projet de Coop Santé;
- Demande au représentant des patients de la municipalité qui siègera au Comité provisoire de cette Coop Santé, ou à l'un de ses dirigeants principaux, de faire rapport à notre Conseil municipal de la progression de ses travaux, selon la fréquence déterminée par le Conseil.
- Demande que les représentants du comité provisoire soit réparti de façon équitable envers les trois municipalités.

Résolution numéro 44-2015

Participation à l'évaluation de la mise en commun des services de sécurité incendie

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre participe aux travaux visant à évaluer l'opportunité et les modalités de la mise en commun des services de sécurité incendie. La municipalité de Saint-Sylvestre s'engage à fournir au comité mis en place à cette fin toutes les informations nécessaires à ces travaux.

Résolution numéro 45-2015

Adoption du règlement d'emprunt pour les travaux d'égout sur la rue Principale numéro 95- 2015

Règlement numéro 95-2015 un emprunt de 600 000 \$ pour la réalisation des travaux, d'égout sur la rue Principale, soit de l'intersection de la rue Ste-Catherine jusqu'à la rue Côté;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 23 mars 2015;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à faire des travaux de réfection d'égout selon les plans et devis préparés par la Firme WSP.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 600 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 600 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement, une contribution, soit le programme d'infrastructure Québec-municipalité, volet 1.5, signé le 10 avril 2013, versé pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le présent règlement, soit un 66 2/3% du montant des dépenses jusqu'à un maximum de \$ 336 000.

ARTICLE 7. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution numéro 46-2015

Adhésion Patrimoine et Histoire des Seigneuries de Lotbinière

Attendu que nous faisons partie de la MRC de Lotbinière, que la municipalité de Saint-Sylvestre contribue à l'histoire et au patrimoine de son territoire,

il est proposé Gilbert Bilodeau, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que nous adhésions à Patrimoine et Histoire des Seigneuries de Lotbinière au montant de \$ 40 pour l'année 2015.

Résolution numéro 47-2015

Demande d'aide financière au Cercle de Fermières de St-Sylvestre

Attendu qu'une demande d'aide financière a été présentée par les Fermières de St-Sylvestre à l'occasion de leur 14^e édition de leur gala d'amateurs le 3 mai 2015;

il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de verser un don au montant de \$ 145, qui correspond au remboursement de la location de salle pour cet événement.

Résolution numéro 48-2015

Don à Cassandra Bilodeau pour le 43^e mondial des métiers au Brésil

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité de verser un don de \$ 100 à Cassandra Bilodeau en vue de sa compétition en peinture automobile au 43^e mondial des métiers qui se déroulera au Brésil en août 2015 ; que Cassandra Bilodeau sera la seule à représenter le Canada lors de ces olympiades des métiers mondiaux en peinture automobile.

Résolution numéro 49-2015

Don pour l'Aide Alimentaire de Lotbinière

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité Saint-Sylvestre verse un don de \$ 120 à l'Aide Alimentaire de Lotbinière (groupe soutenant l'aide alimentaire dans la région de Lotbinière) pour l'activité du 2 mai 2015, soit le souper bénéfice 2015.

Résolution numéro 50-2015

Mandater Stéphane Bergeron pour devis et surveillance

Attendu que des travaux de réfection d'égout sur la rue Principale, secteur ouest, seront effectués au cours des mois de mai et juin 2015 ; que nous devons avoir une supervision sur le terrain par un ingénieur.

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de mandater Stéphane Bergeron, ingénieur à la MRC de Lotbinière, pour préparer un devis pour la surveillance chantier terrain qui sera donné à une firme externe; que la surveillance de chantier, partie bureau, soit faite par Stéphane Bergeron, ingénieur à la MRC de Lotbinière, lors des travaux d'égout sur la rue Principale.

Résolution numéro 51-2015

Soutien financier pour le 100^e des Cercles des Fermières du Québec

Attendu qu'une demande de soutien financier a été faite, par le Cercle de Fermières de la Fédération 18 conjointement avec le cercle de Saint-Sylvestre, dans le cadre du 100^e anniversaire des cercles de Fermières du Québec ; que la fédération 18 tiendra une activité pour souligner le 100^e anniversaire le 31 juillet 2015, lors de l'exposition agricole de Lotbinière ;

il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de verser la contribution au montant de \$ 100 en tenant compte de la publicité offerte en retour.

Résolution numéro 52-2015

Appui à Corporation DÉFI Saint-Sylvestre

Attendu que Corporation DÉFI Saint-Sylvestre est un organisme à but non lucratif ; que Corporation Défi Saint-Sylvestre a pour objectif de promouvoir le développement local, au niveau résidentiel, industriel et touristique afin de maintenir notre milieu en croissance; que Corporation DÉFI Saint-Sylvestre trouve différents moyens pour faire bouger la population, de Saint-Sylvestre et des environs, en aménageant ou organisant des activités ; que le partenariat avec le Domaine du Radar cadre bien dans la mission de Corporation DÉFI Saint-Sylvestre, en conséquence,

il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre appui Corporation DÉFI Saint-Sylvestre dans sa démarche de financement afin qu'elle puisse atteindre son objectif de maintenir l'activité de Prison Break à Saint-Sylvestre.

Rencontre des personnes et période de questions des citoyens

Aucune question posée.

Rapport des comités

Bibliothèque : L'enseigne, il faudra retravailler le logo puisque celle-ci est de mauvaise qualité au niveau de sa conception. On va communiquer avec Impressions JKL afin de valider avec eux les possibilités de retravailler le logo existant au minimum.

Loisirs : Terrain de jeux, nous sommes en période de recrutement. Marilyn Turmel serait disponible pour être responsable du terrain de jeux.

Nous avons reçu une lettre de félicitations pour l'anneau de glace. On regardera les possibilités pour installer une lumière supplémentaire près du boisé.

Matières résiduelles : Prochaine rencontre prévue le 7 mai à Saint-Narcisse. Encore des problèmes avec le camion.

Centre Multifonctionnel : Nous avons reçu l'autorisation de puiser l'eau du puits. Pour ce qui est de l'installation du système de traitement d'eau faudra valider certaines choses. Les demandes de soumissions pour l'agrandissement sont en cour.

Inspecteur municipal :

- Une liste de travaux à faire cet été fut déposée. Avec la pluie et la fonte rapide de la neige, certains secteurs seront à prioriser. Nous allons mettre le tout sécuritaire à court terme.
- Travaux d'égout sur la rue Principale, des lettres ont été envoyées aux propriétaires concernés par ces travaux afin de les aviser. Une rencontre sera prévue avec eux avant le début des travaux avec la firme de surveillance ainsi que l'entrepreneur général pour les procédures à suivre.

- Balayage de rue à réserver. Prévoir une rencontre avec Serge Nadeau pour le grattage du printemps.
- Rang St-Frédéric, une partie du traitement de surface a été enlevé avec le dégât d'eau, nous allons communiquer avec l'entrepreneur DJL afin de voir ce qui est possible de faire à court terme.

M.R.C. : Nous recevrons un montant de redevance pour les gravières en juin.

Pompiers : On va faire vider la fosse de la caserne vendredi prochain.

Salon des jeunes : Vente de chocolat pour Pâques (450 suçons) malgré la mauvaise température. Vente de roses prévue pour la fête des mères. Activité cinéma/quilles prévue le 15 mai.

Développement local : Nous avons rencontré Ruth Bilodeau le 9 avril pour l'achat de son terrain sur la rue Principale.

Résolution numéro 53-2015

Achat du terrain de Ruth Bilodeau

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre acquière de Ruth Bilodeau, 384 rue du Moulin à Saint-Sylvestre, l'immeuble suivant savoir ;

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot quatre millions deux cent douze mille deux cent dix-sept (4 212 217) du cadastre du Québec, circonscription de Thetford ;

Que cet immeuble est sans bâtisse, que cette acquisition soit faite pour le prix de vingt-deux mille dollars (\$ 22 000), payable comptant de l'acte notarié ;

Que Mario Grenier, maire et Ginette Roger, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient, comme ils sont par les présentes, autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte que ci-dessus, à payer la considération, à convenir des autres clauses, charges et conditions, à signer pour et au nom de la municipalité les autres documents utiles ou nécessaires pour donner entier effet à la présente résolution et généralement faire le nécessaire.

Corporation DÉFI : Appui pour l'activité Prison Break.

Comité éolien :

- Le 8 avril, le maire et la directrice générale sont allés à une rencontre avec RES Canada Inc et les 2 municipalités, les aménagistes ainsi que le consultant qui travaillera sur le dossier de la CPTAQ, soit Réjean Racine du Groupe Conseil UDA, afin de planifier la demande présentée à la commission de protection du territoire agricole. Nous devrions avoir la configuration la plus exacte lundi ou mardi afin de commencer à valider la conformité. L'objectif est de passer la résolution à la séance du 4 mai et déposer les jours suivants.

- Soirée porte ouverte, de la même façon qu'en août, le 28 avril à St-Sylvestre de 17 h à 20 h. Pas de discours, les gens circulent et regardent les panneaux et posent leur question au représentant sur place.

Résolution numéro 54-2015

Adoption des comptes à payer

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 5071 à 5148 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

Varia : Diner spaghetti de la sureté le dimanche 26 avril dès 11 h 30 à St-Flavien, carte au coût de \$ 10.

Levée de l'assemblée est faite à 23 heures, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 4 mai 2015.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Maire